Centre de santé Parcours d'Exil



4 avenue Richerand 75010 Paris Tél: 01 45 33 31 74 Fax: 01 45 33 53 61

Email: contact@parcours-exil.org

www.parcours-exil.org

Charte du bénévolat de Parcours d'exil

Tout bénévole accueilli et intégré dans l'Association se voit remettre la présente Charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les Responsables de l'association, les salariés permanents et les bénévoles.

I. Rappel des missions et finalités de l'association.

La mission de Parcours d'exil est statutairement :

- « la prise en charge médicale et psychologique et sociale de toute personne exilée souffrant de traumatismes liés à l'exil ou à son parcours migratoire et notamment à la torture, à des violences politiques, à des persécutions religieuses, à des violences intrafamiliales, à des pratiques culturelles préjudiciables à la santé des femmes, des enfants ou liées à la sexualité et au genre, public dit « population cible »:
- > la formation et la supervision des acteurs intervenant auprès des personnes exilées:
- > la sensibilisation et le plaidoyer auprès des instances nationales et internationales ainsi que du grand public sur les questions de l'exil et de la santé des exilés;
- > Et plus largement, l'assistance aux personnes en exil dans leur parcours d'insertion.»

Parcours d'exil remplit cette mission d'intérêt général :

- > de façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs, de ses salariés permanents et de ses bénévoles,
- > dans le respect des règles démocratiques de la loi de 1901,

II. La place des bénévoles dans le Projet Associatif

Dans le cadre du Projet Associatif le rôle et les missions des bénévoles sont plus particulièrement les suivantes :

- La tenue d'ateliers de français, de poésie, de musique, d'informatique et d'aide à la recherche de travail.
- > L'accompagnement à des sorties culturelles et aux concerts de l'Orchestre Philharmonique de Paris,

Centre de santé Parcours d'Exil



4 avenue Richerand 75010 Paris Tél: 01 45 33 31 74 Fax: 01 45 33 53 61

Email: contact@parcours-exil.org

www.parcours-exil.org

> L'élaboration de documents de communication, l'animation des réseaux sociaux

III. Les droits des bénévoles

L'Association Parcours d'exil s'engage à l'égard de ses bénévoles :

> en matière d'information :

- à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires,

> en matière d'accueil et d'intégration :

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière,
- à leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
- à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans « une convention d'engagement »,

> en matière de gestion et de développement de compétences:

- à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'Association : formation formelle, tutorat, compagnonnage, constitution d'équipes...,
- à organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées,
- si souhaité, à les aider dans des démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE),

> en matière de couverture assurantielle :

à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

Centre de santé Parcours d'Exil



4 avenue Richerand 75010 Paris Tél : 01 45 33 31 74 Fax : 01 45 33 53 61

Email: contact@parcours-exil.org

www.parcours-exil.org

IV. Les obligations des bénévoles

L'activité bénévole est librement choisie; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association Parcours d'exil et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

- > à adhérer à la finalité et à la Charte éthique de Parcours d'exil,
- à se conformer à ses objectifs,
- > à respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- à assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein « d'une convention d'engagement » et éventuellement après une période d'essai,
- à exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- à respecter le secret professionnel, si un patient venait à lui parler de sa situation. De manière générale, les bénévoles se doivent d'arrêter un patient qui parle de son traumatisme,
- > à considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'Association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,
- **>** à collaborer avec les autres acteurs de l'Association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles,
- **>** à suivre les actions de formation proposées et les réunions d'équipe.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.